Recueil Electronique des Sociétés et Associations
Numéro RCS : B207622
Référence de publication : RESA_2016_091.474
Publié au RESA N° RESA_2016_091 le 13/09/2016
Déposé le 13/09/2016

TPG Biotech IV NT, S.à r.l.
société à responsabilité limitée
5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B207622

ASSEMBLEE GENERALE DU 1er SEPTEMBRE 2016	Me Cosita DELVAUX No 4695

In the year two thousand and sixteen on the first day of September.

Before us *Maître* Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TPG Biotechnology Partners IV, L.P, a limited liability company incorporated under law of the United States of America, with registered office at 4001 Kennet Pike, Suite 302, 19807, Wilmington, Delaware, USA, with registration number 5172002

here represented by Mr Ken JENSEN, private employee, residing professionally in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy-holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company "**TPG Biotech IV NT, S.à r.l.**" (hereafter the "Company"), established and having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12 July 2016, published in the RESA (*Recueil*

Electronique des Sociétés et Associations) on 20 July 2016, under number RESA_2016_042.137.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-), divided into divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01,-) each, all of which are fully paid up.

III. Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the corporate name of the Company into "**GFC Lux Holdings, S.à r.l.**".

Second resolution

The sole shareholder resolves to subsequently fully restate the articles of incorporation of the Company, without change of the corporate purpose, which should be read as follows:

Text Articles

Article 1. Denomination.

A limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name "**GFC Lux Holdings, S.à r.l.**" (the "Company") exists with the current Shareholder(s) and all persons who will become Shareholders thereafter. The Company is governed by these articles of association and the relevant legislation.

Article 2. Corporate object.

2.1. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

2.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests

in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

2.3. The Company may borrow in any form and issue convertible or non-convertible bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

2.4. The Company may lend funds including, without limitation, resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or enterprise as it deems fit.

2.5. The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or enterprise as it deems fit and generally for its own benefit or such enterprises' benefit.

2.6. In a general fashion it may grant assistance in any way it deems fit to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or enterprise as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.8. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Article 3. Duration.

The Company is established for an unlimited period.

Article 4. Registered office.

4.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting or of the Board of Managers (in which case the Board of Managers shall have the power to amend the Articles accordingly).

4.2. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.3. In the event that the Board of Managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between this office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Any such temporary measures which are taken shall be notified to any interested parties by the Board of Managers.

Article 5. Share Capital.

5.1. Issued Share Capital

The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) each.

5.2. Authorised Share Capital

5.2.1. The authorised share capital, including the issued share capital, is set at Ten million euros (EUR 10.000.000,-) represented by One Billion shares (1,000,000,000). The authorised unissued share capital (and any authorisation granted to the Board of Managers in relation thereto) shall be valid from the date of incorporation until the fifth anniversary thereof.

5.2.2. The Board of Managers (and any delegate(s) duly appointed by the Board of Managers), may from time to time issue shares (or any

securities or rights convertible, exchangeable or giving right to shares) to existing Shareholders and any Approved Third Party, it determines within the limits of the authorised unissued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of any available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Managers (or its delegate(s)) may in its (or their) discretion resolve. In case of an issue of shares and increase of the share capital, the Articles shall be amended accordingly by the Board of Managers.

5.3. The issued capital and the authorised capital of the Company may be increased or decreased by resolution of the General Meeting adopted in the forms and in accordance with the conditions laid down for amending the Articles.

5.4. Any share premium or other available reserves of the Company shall be freely distributable.

Article 6. Transfer of Shares.

6.1. Shares are freely transferable among Shareholders.

6.2. Unless provided by Law, transfers of shares to non-shareholders is subject to the consent of Shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the shares.

Article 7. Management of the Company.

7.1. The Company is managed (subject to Article 7.4) by a Board of Managers appointed as a collegiate body by the General Meeting. The Managers may but do not need to be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of Managers determined by the General Meeting (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon).

7.2. The Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting which determines the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time and any Manager may be replaced at any time by a simple majority decision of the General Meeting.

7.3. The General Meeting may classify the Managers into different classes, namely class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant General Meeting and the relevant Managers be identified with respect to the class to which they belong.

7.4. The General Meeting may decide that in lieu of a Board of Managers, the Company shall be managed by a sole Manager. In which case the sole Manager shall have all the powers of the Board of Managers as set forth herein and all reference to the Board of Managers shall be deemed to refer to the sole Manager (to the extent relevant) and the provisions applicable to the Board of Managers shall apply (to the extent relevant) *mutatis mutandis* to the sole Manager.

Article 8. Board Proceedings

8.1. The Board shall meet upon call by (or on behalf of) any Manager.

8.2. The Board, to the extent required by law shall, and otherwise may, appoint a chairman of the Board from amongst its members. The chairman shall preside over all meetings of the Board and of Shareholders. In the absence of the chairman, an ad hoc chairman shall chair the relevant meeting. In the event of a tie the chairman shall not have a casting vote.

8.3. Subject as set forth below, notice of any meeting of the Board of Managers shall be given at least twenty four (24) hours before the meeting (except in the event of emergency, when the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice) by letter, facsimile transmission, e-mail or similar means of communication to each Manager. A meeting of the Board may also be held validly without any prior convening notice provided that either all Managers in office are present or represented or (i) a simple majority of the Managers in office at least is present or represented, and (ii) those Managers which are not present or represented have waived the convening notice in by letter, facsimile transmission, e-mail or similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the

Board of Managers.

8.4. Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of video conference, conference call or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other (and any meeting held with such means is deemed to be held at the registered office of the Company). Any Manager may also participate in any meeting of the Board of Managers by video conference, conference-call or similar means of communication allowing Managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.5. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing by letter, facsimile transmission, e-mail or similar means of communication another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues (provided that at least two Managers are present at the meeting).

8.6. A meeting of the Board of Managers shall be duly constituted and deliberate validly if a simple majority of all the Managers in office (and entitled to participate in the deliberations) is present or represented. Resolutions of the Board of Managers are passed validly if approved by a simple majority of the Managers present or represent (and entitled to participate in the deliberations) provided that in the event the General Meeting has appointed different classes of managers (namely class A Managers and class B Managers) such majority must include at least one class A Manager and one class B Manager (which may be represented).

8.7. The Board of Managers may also in all circumstances pass written resolutions which consented to and signed by all Managers are as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held at the registered office of the Company. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile transmission, e-mail or similar means of communication.

8.8. The minutes of any meeting of the Board of Managers (or copies or extracts of the minutes or resolutions of the Board of Managers)

shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any Managers or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting or resolution.

Article 9. Management Powers

9.1. The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by Law or the Articles to the General Meeting or as may be provided herein.

9.2. The Board of Managers may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day-to-day business to a chief executive officer or other individual Managers or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the Board of Managers may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day-to-day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Managers shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

Article 10. Binding Signature

10.1. The Company will be bound by the signature of any Manager, regardless of class (in any), or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers or by any Manager (including by way of representation), regardless of class (if any).

10.2. For the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company, the Company will be bound by the sole signature of the person or persons to whom such daily management and signatory power has been delegated by the Board of Managers.

Article 11. Managers' Liability.

11.1. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

11.2. Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by Law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3. No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

11.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or

otherwise under Law.

11.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Article 12. Shareholder voting rights.

Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any General Meeting through a special proxy.

Article 13. General Meetings.

13.1. Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as provided for by Law. Any validly constituted General Meeting of the Company (or any valid written resolution) represents the entire body of Shareholders of the Company.

13.2. Meetings shall be called by convening notice addressed to Shareholders to the addresses which appear in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting by mail, courier service, email or similar means of communication. If the entire share capital of the Company is represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.3. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders by mail, courier service, email or similar means of communication. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by Law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time.

Article 14. Accounting Year.

The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Article 15. Financial Statements.

Every year as at the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers. The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Article 16. Distributions.

16.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance of any net profits as well as any profits carried forward and other distributable reserves may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting or the extent permitted by the Law, the Board of Managers.

16.2. Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the Law.

Article 17. Dissolution.

17.1. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or at whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Managers then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

17.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any resulting balance shall be paid to the Shareholders.

Article 18. Sole Shareholder.

If, and so long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company.

Article 19. Definitions

Approved Third Party means a person other than a Shareholder who has been approved by the General Meeting in accordance to article 189 of the law of 10th August 1915, as amended;

Articles means the articles of association of the Company;

Board of Managers or Board means the board of managers (conseil de gérance) of the Company;

General Meeting means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case may be to the extent permitted by law, written resolutions of the Shareholders);

Law means Luxembourg law;

Manager means a manager (gérant) of the Company; and

Shareholder means a shareholder of the Company

Article 20. Applicable law.

For anything not dealt with in these articles of association, the Shareholders refer to the relevant legislation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 1.400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the **English version will prevail.**

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le premier septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

TPG Biotechnology Partners IV, L.P., une *limited partnership* de droit américain ayant son siège social au 4001 Kennet Pike, Suite 302, 19807, Wilmington, Delaware, USA, avec numéro d'enregistrement 5172002,

ici représentée par Monsieur Ken JENSEN, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg, Grand–Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "**TPG Biotech IV NT, S.à r.l.**" (ci après la «Société»), établie et ayant son siège social à 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 juillet 2016, publié au RESA (*Recueil Electronique des Sociétés et Associations*), le 20 juillet 2016, numéro RESA_2016_042.137.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01.- EUR) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. Ensuite l'associé unique, tel que représenté, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution :

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en " **GFC Lux Holdings, S.à r.l.**"

Deuxième résolution :

L'associé unique décide subséquemment de refondre totalement les statuts de la Société, sans modification de l'objet social, qui doivent donc être lus comme suit:

Statuts

Article 1. Dénomination

Il existe entre le ou les Associé(s) actuel(s) et toutes les personnes qui deviendront par la suite Associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de « **GFC Lux Holdings, S.à r.l.** » (la « Société »). La Société est régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Article 2. Objet

2.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de certificats de dépôts et de tout autre titre ou instrument financier de quelque nature que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

2.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

2.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations, des titres obligataires et des certificats de créance, convertibles ou non convertibles, ou tout type de titres de créance ou de participation.

2.4. La Société peut prêter des fonds y compris, de manière non limitative, résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entreprise qu'elle juge appropriée.

2.5. La Société peut donner des garanties et accorder des

sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entreprise qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre profit ou au profit de ces entreprises.

2.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit qu'elle estime appropriée à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise qu'elle juge appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance, et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.7. La Société peut de manière générale employer toutes les techniques et tous les instruments relatifs à ou concernant l'un de ses investissements à des fins de gestion efficace, y compris de manière non limitative, les techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, des risques de taux de change, des risques de taux d'intérêt et d'autres risques.

2.8. Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Article 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Article 4. Siège social

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale ou du Collège de Gérance (auquel cas le Collège de Gérance aura le pouvoir de modifier les Statuts en conséquence).

4.2. La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

4.3. Au cas où le Collège de Gérance estime que des

évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales ; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires qui sont prises doivent être portées à la connaissance de tout tiers par le Collège de Gérance.

Article 5. Capital social

5.1. Capital social émis

Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01,- EUR) chacune.

5.2. Capital social autorisé

5.2.1. Le capital social autorisé, y compris le capital social émis, est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) représenté par un milliard (1.000.000.000) de parts sociales. Le capital social autorisé non émis (et toute autorisation y afférente donnée au Collège de Gérance) sera valable à compter de la date de constitution jusqu'au cinquième anniversaire de celle-ci.

5.2.2. Le Collège de Gérance (et tout (tous) délégué(s) dûment nommé(s) par le Collège de Gérance), peut de temps à autre émettre des parts sociales (ou tout titre ou droit convertible, échangeable ou donnant droit à des parts sociales) à des Associés existants et tout Tiers Approuvé, qu'il détermine dans les limites du capital social autorisé non émis en échange d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par incorporation de toutes réserves disponibles aux moments et selon les modalités et conditions, y compris relatives au prix d'émission, que le Collège de Gérance (ou son (ses) délégué(s)) pourrait décider à sa (ou leur) discrétion. En cas d'émission de parts sociales et d'augmentation du capital social, les Statuts seront modifiés en conséquence par le Collège

de Gérance.

5.3. Le capital émis et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités et conformément aux conditions prescrites pour modifier les Statuts.

5.4. Toute prime d'émission ou toutes autres réserves disponibles de la Société seront librement distribuables.

Article 6. Transfert de parts sociales

6.1. Les parts sociales sont librement transférables entre Associés.

6.2. Sauf dispositions contraires de la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent des parts sociales.

Article 7. Gérance de la Société

7.1. La Société est gérée (sous réserve de l'article 7.4) par un Collège de Gérance nommé comme collège par l'Assemblée Générale. Les Gérants peuvent mais ne doivent pas nécessairement être Associés. Le Collège de Gérance sera composé du nombre de Gérants déterminé par l'Assemblée Générale (sauf pour la période entre une ou plusieurs démissions et les nouvelles nominations qui s'en suivent).

7.2. Les Gérants sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale qui statue à la majorité simple et qui détermine la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (*ad nutum*) et ce, à tout moment, et tout Gérant peut être remplacé à tout moment sur décision de l'Assemblée Générale prise à la majorité simple.

7.3. L'Assemblée Générale peut classer les Gérants en différentes classes, à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants sera dûment constatée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale en question et les Gérants en question seront identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

7.4. L'Assemblée Générale peut décider qu'au lieu d'un Collège de

Gérance, la Société soit gérée par un Gérant unique, auquel cas le Gérant unique aura tous les pouvoirs du Collège de Gérance indiqués dans les présentes et toutes les références au Collège de Gérance seront réputées viser le Gérant unique (dans la mesure où cela est pertinent) et les dispositions applicables au Collège de Gérance s'appliqueront (dans la mesure où cela est pertinent) *mutatis mutandis* au Gérant unique.

Article 8. Procédures du Collège

8.1. Le Collège se réunit sur convocation (ou pour le compte) de tout Gérant.

8.2. Le Collège, dans la mesure où la loi le requiert, nommera, sinon peut nommer, un président du Collège parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du Collège et toutes les assemblées des Associés. En l'absence du président, un président *ad hoc* présidera la réunion en question. En cas d'égalité des voix, le président n'aura pas de voix prépondérante.

8.3. Sous réserve de ce qui suit, un avis de convocation doit être donné à chaque Gérant pour chaque réunion du Collège de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion (sauf dans les cas d'urgence, quand la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation) par lettre, télécopie, courriel ou un moyen similaire de communication. Une réunion du Collège peut également être valablement tenue sans avis de convocation préalable, à condition que soit tous les Gérants en fonction soient présents ou représentés, soit (i) une majorité simple des Gérants en fonction au moins soit présente ou représentée, et (ii) les Gérants qui ne sont pas présents ou représentés aient renoncé à l'avis de convocation par lettre, télécopie, courriel ou un moyen similaire de communication. Un avis de convocation spécial ne sera pas requis pour une réunion du Collège devant se tenir à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Collège de Gérance.

8.4. Les réunions du Collège de Gérance peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par visioconférence, conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant aux participants de communiquer entre eux (et toute réunion

tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société). Un Gérant peut également participer à une réunion du Collège de Gérance par visioconférence, conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant aux Gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

8.5. Tout Gérant peut agir à toute réunion du Collège de Gérance en nommant par lettre, télécopie, courriel ou un moyen similaire de communication un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues (à condition qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion).

8.6. Une réunion du Collège de Gérance sera dûment constituée et délibèrera valablement si une majorité simple de tous les Gérants en fonction (et habilitée à participer aux délibérations) est présente ou représentée. Les résolutions du Collège de Gérance sont valablement adoptées si elles sont approuvées à la majorité simple des Gérants présents ou représentés (et ayant le droit de participer aux délibérations), à condition que dans le cas où l'Assemblée Générale aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), cette majorité doive inclure au moins un Gérant de classe A et Gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

8.7. Le Collège de Gérance peut également en toutes circonstances adopter des résolutions écrites qui, consenties et signées par tous les Gérants, sont aussi valables et produisent autant d'effet que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue au siège social de la Société. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs exemplaires d'une même résolution et peuvent être attestées par lettre, télécopie, courriel ou un moyen similaire de communication.

8.8. Les procès-verbaux des réunions du Collège de Gérance (ou les copies ou extraits de ces procès-verbaux ou résolutions du Collège de Gérance) seront signés par le président du Collège ou le président de la réunion ou par deux Gérants ou tel que convenu à la réunion concernée

ou à toute réunion ou résolution subséquente.

Article 9. Pouvoirs de gestion

9.1. Le Collège de Gérance est doté des pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la Société et d'autoriser et/ou d'accomplir tous les actes de disposition, de gestion et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèveront de la compétence du Collège de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Collège de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société et pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la Loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présentes.

9.2. Le Collège de Gérance peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un *chief executive officer* ou à d'autres personnes physiques étant Gérants ou à d'autres dirigeants ou mandataires de la Société (avec le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Collège de Gérance peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité de direction qu'il estime opportun. Le Collège de Gérance déterminera les conditions de nomination et de révocation ainsi que la rémunération et les pouvoirs de toute(s) personne(s) ainsi nommée(s).

Article 10. Signature autorisée

10.1. La Société sera engagée par la signature de tout Gérant, peu importe la classe (le cas échéant), ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Collège de Gérance ou par tout Gérant (y compris par voie de représentation), peu importe la classe (le cas échéant).

10.2. Afin d'éviter tout doute, pour les actes concernant la gestion journalière de la Société, la Société sera engagée par la signature individuelle de la ou des personnes à qui cette gestion journalière et ce pouvoir de signature ont été délégués par le Collège de Gérance.

Article 11. Responsabilité des Gérants

11.1. Le(s) Gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs devoirs.

11.2. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou dirigeant de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la Loi pour toute responsabilité encourue et pour toutes les dépenses raisonnablement engagées ou payées par elle dans le cadre de toute réclamation, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle sera impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de sa fonction, actuelle ou passée, de gérant ou de dirigeant et pour les montants payés ou engagés par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots « réclamation », « action », « poursuite » ou « procédure » s'appliquent à toutes les réclamations, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuelles ou éventuelles et les mots « responsabilité » et « dépenses » incluent, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, les frais, les jugements, les montants versés en règlement et d'autres responsabilités.

11.3. Aucune indemnité ne sera versée à quelque gérant ou dirigeant que ce soit :

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction ;

(ii) Pour toute affaire pour laquelle il aura été condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société ; ou

(iii) En cas de règlement, à moins que le règlement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Collège de Gérance.

11.4. Le droit d'indemnisation prévu dans les présentes sera divisible, n'affectera pas d'autres droits auquel un gérant ou dirigeant aurait droit actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être ce gérant ou dirigeant et sera transmis aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne.

Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la Loi.

11.5. Les dépenses relatives à la préparation et à la représentation d'une défense de toute réclamation, action, poursuite ou procédure de la nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'a pas droit à une indemnisation au titre du présent article.

Article 12. Droits de vote des Associés

Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute Assemblée Générale par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Article 13. Assemblées Générales

13.1. Les décisions des Associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi. Toute Assemblée Générale de la Société valablement constituée (ou toute résolution écrite valable) représente l'ensemble des Associés de la Société.

13.2. Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée aux Associés aux adresses qui figurent dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée Générale par courrier, coursier, courriel ou un autre moyen similaire de communication. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

13.3. Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux Associés par courrier, coursier, courriel ou un autre moyen similaire de communication. Les résolutions prendront effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la Loi concernant les décisions collectives (ou à condition que soient respectées les conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être adoptées à tout moment.

Article 14. Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Article 15. Comptes annuels

Chaque année, à la fin de l'exercice comptable, le Collège de Gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont à la disposition des Associés au siège social de la Société.

Article 16. Distributions

16.1. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde des bénéfices nets ainsi que les bénéfices reportés et d'autres réserves distribuables peuvent être distribués aux Associés sur décision d'une Assemblée Générale ou, dans la mesure où la Loi le permet, du Collège de Gérance.

16.2. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par le Collège de Gérance conformément à la Loi.

Article 17. Dissolution

17.1. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit ou à quelque moment que ce soit, il sera procédé à la liquidation par des liquidateurs ou par le Collège de Gérance alors en fonction qui sera doté des pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

17.2. Après règlement de toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant sera versé aux Associés.

Article 18. Associé unique

Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle.

Article 19. Définitions

Tiers Approuvé désigne une personne autre qu'un Associé qui a été approuvée par l'Assemblée Générale conformément à l'article 189 de la Loi modifiée du 10 août 1915;

Statuts désigne les statuts de la Société ;

Collège de Gérance ou Collège désigne le collège de gérance de la Société ;

Assemblée Générale désigne l'assemblée générale des Associés de la Société (ou, selon le cas, dans la mesure où la loi le permet, les résolutions écrites des Associés) ; et

Loi désigne la loi luxembourgeoise ;

Gérant désigne un gérant de la Société ; et

Associé désigne un associé de la Société.

Article 20. Loi applicable

Pour tout ce qui n'est pas réglé par ces statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.400.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

(Signé) K. JENSEN, C. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 septembre 2016

Relation : 1LAC/2016/28401

Reçu soixante-quinze euros

75,00 €

Le Receveur f.f. (signé) C. FRISING

POUR EXPEDITION CONFORME,

délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Recueil Electronique des Sociétés et Associations (RESA).

Luxembourg, le 13 septembre 2016

Me Cosita DELVAUX